

CAP AGENT DE SÉCURITÉ

Les pré-requis pour intégrer la formation

- Age : + 18 ans
- Titulaire d'un **CAP** au minimum
- **Casier judiciaire vierge** (art 6 loi 83-629)
- Obtenir une **carte professionnelle préalable**
- Signer un **contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation

Le profil du candidat

- Sociable, constant, maître de soi, respectueux des règles morales et civiques
- Esprit d'analyse, méthodique, rigoureux, sens des responsabilités
- Capacités relationnelles et rédactionnelles
- Sens de l'observation et capacité à réagir de manière adaptée

Nos plus

- Contrôle en cours de formation
- Internat et restauration sur place

Seul CFA en
Midi-Pyrénées à proposer le
CAP AS en apprentissage



Lycée Jeanne d'Arc
Site de Formation par Apprentissage
23 rue de la Vanne
81 200 MAZAMET
Tél. : 05 63 97 58 25
cfmn@jeannedarc-mazamet.fr

Marie PUJOL-COMBA

Osez l'alternance !

CAP AGENT
DE SÉCURITÉ

par
apprentissage



CAP AGENT DE SÉCURITÉ

Par apprentissage

Un métier d'avenir

Les fonctions de l'agent de sécurité

Le titulaire de ce CAP est chargé d'assurer la sécurité des biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes qui y sont liées.

Concrètement, il prévient, contrôle, alerte, fait face, préserve et intervient :

- Accueil et contrôle des accès
- Surveillance et rondes de sécurité
- Veille au fonctionnement des dispositifs et des équipements de sécurité
- Alerte et guide les équipes d'intervention
- Secours les personnes
- Rapporte les évènements ou activités

Les débouchés et les métiers

Ce diplôme permet d'exercer des métiers tels que :

- Agent de service de sécurité incendie
- Agent de sécurité mobile
- Agent de sécurité en magasin
- Agent de surveillance vidéo...



Malveillance et secours

Incendie



Une formation proche du terrain

Le programme

- Malveillance 140 heures
- Incendie, secours aux personnes 140 heures
- Communication 36 heures
- Droit 48 heures
- Informatique 12 heures
- PSE 24 heures
- Anglais (non évaluées à l'examen) 12 heures

A l'issue du contrat d'apprentissage, le candidat aura validé les qualifications suivantes : **SSIAP I, Habilitation électrique (HO/BO), SST.**

La réglementation

Le CAP AS permet d'obtenir la **carte professionnelle obligatoire**. Pendant la durée de la formation, l'apprenti a une **autorisation professionnelle préalable**.

Nos formateurs

Des professionnels, issus de l'entreprise.

Un contrat de travail

Le contrat d'apprentissage

Vous signez un contrat de travail sur 1 an, (3 semaines en entreprise et 1 en formation/mois)

La rémunération

Elle varie selon l'âge de l'apprenti :

AGE	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
18/21 ANS	41 % *	49 % *	65 % *
21/25 ANS	53 % *	61 % *	78 % *

* % du SMIC ou du salaire minimum conventionnel

Les avantages* pour l'employeur. (18/02/15)

1- Aides du Conseil Régional :

- Aide annuelle : 1000 € (-11 salariés)
- Aide au recrutement : 1000 € (-250 salariés + accord de branche, cumulable avec aide annuelle)

2 - Aides complémentaires

- Exonération totale des cotisations patronales et salariales (hors accident travail / maladie : -11 salariés)
- Exonération des cotisations patronales et salariales dues au titre de l'assurance sociale et d'allocation familiale (+11 salariés)
- Crédit d'impôt de 1600 €
- Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)
- Aide à l'embauche travailleur handicapé.

*avantages soumis à certaines conditions et susceptibles de modifications ou de suppression